



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 16/12/2021

**Délibération n° AP-2021-185 – PROLONGATION DES EXONERATIONS D'OCTROI DE MER EXTERNE  
ACCORDEES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID 19**

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 16 décembre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

**Etaient présents :**

M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT, Mme Nelly DESMANGLES, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfé-lino WAARHEID, M. Rodolphe ALEXANDRE

**Etaient représentés :**

Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Keena Annick PERLET, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Madame Bernadette DUCLONA CONSTANT a donné procuration à Monsieur Gilles LE GALL, Madame Karine CRESSON-IBRIS a donné procuration à Monsieur Patrick COSSET, Madame Catherine LÉO a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Madame Juliette DANIEL a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Monsieur Crépin KEZZA, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Félix DADA a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Monsieur Lucien ALEXANDER a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Madame Léda GEORGES MATHURIN a donné procuration à Monsieur Claude PLENET, Monsieur Serge LONG HIM NAM a donné procuration à Monsieur René MONERVILLE, Madame Violaine MACHICHI PROST a donné procuration à Monsieur Jean-Paul FERREIRA

RA, Madame Sergina TELON a donné procuration à Monsieur Benfélino WAA-RHEID, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Monsieur Jean-Luk LE-WEST

**Etaient absents :** M. Emmanuel PRINCE, M. François RINGUET

Vu la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer relative modifiée ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ensemble les articles 30-0 F de l'annexe IV du code général des impôts et le K ter de l'article 278-0 bis du code général des impôts ;

Vu le Décret no 2020-858 du 10 juillet 2020 relatif aux prix de vente des gels et solutions hydro alcooliques et des masques de type ou de forme chirurgicale à usage unique ;

Vu les délibérations : n° AP-2021-2 – portant « Lutte contre le COVID 19 : exonération d'octroi de mer et d'octroi de mer régional au profit des établissements de santé » et n° AP-2021-3 – portant « Lutte contre la COVID 19 : exonération d'octroi de mer et d'octroi de mer régional pour l'importation de masques de protection, de gels et solutions hydroalcooliques » prises en date du 28 janvier 2021 ;

Vu le rapport n° AP-2021-128-17 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 15/12/2021

*Considérant le niveau de propagation élevé du coronavirus COVID 19 en Guyane.*

## DELIBERE

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2021-128-17

**ARTICLE 1 : PROLONGE** la durée de validité des délibérations n° AP-2021-2 et AP-2021-3 jusqu'au 31 décembre 2022.

**ARTICLE 2 :** La présente délibération entrera en vigueur dès le retour des services préfectoraux et sa mise en ligne sur le site de la CTG.

**ARTICLE 3 :** Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services, le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

53 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Juliette DANIEL, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda
---------	---

	SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.*

Fait et délibéré à Cayenne, le 16 décembre 2021.

**CERTIFIE EXECUTOIRE LE 30/12/2021**

Date d'envoi en préfecture : 30/12/2021  
Date de retour préfecture : 30/12/2021  
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20211216-  
lmc159791-DE-1-1  
Publiée le : 30/12/2021

Le Président

